



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2014
Français
Original: anglais

Troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Comité préparatoire

Deuxième session

Genève, 17 et 18 novembre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux du Comité préparatoire

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Note du secrétariat*

1. Dans sa résolution 68/211, l'Assemblée générale a reconnu l'importance de la contribution et de la participation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations intergouvernementales, à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et à ses préparatifs.

2. La procédure d'accréditation établie pour l'examen des demandes émanant d'organisations intergouvernementales prend en considération les éléments suivants: nature de l'accord portant création de l'organisation (traité officiel ou autre instrument juridique); adhésion; structure de gouvernance; bilan certifié des activités qui se rapportent à la teneur de la conférence.

3. Au 15 septembre 2014, date limite à laquelle les demandes devaient être soumises, le secrétariat de la Conférence avait reçu et évalué quatre dossiers de candidature complets, pour examen lors de la deuxième session du Comité préparatoire. Les organisations intergouvernementales ci-après ont demandé à participer aux travaux de la troisième Conférence mondiale et à ses préparatifs en qualité d'observateurs:

Comité des satellites d'observation de la Terre (CSOT)

Partenariat mondial pour l'eau (GWP)

Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD)

Organisation internationale de protection civile (OIPC)

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la nécessité de mener des consultations internes.

